

MAIRIE DE SAINT PE D'ARDET

Procès-verbal séance du conseil municipal

du 22 Novembre 2022 à 18h

Nombre de Conseillers, en exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Votants : 9

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/11/2022

Présents : MM. DEU Jérôme. MUGICA Jean. ABADIE Bertrand. DUTERTRE Stéphane. GARLANTEZEC Yvette. GERBAL Frédéric. PRINZIVALLI Jean-Claude. RIVAL Patrice. ROCHE Yan.

Absents excusés : MM. AUDOUAN Jean-Claude. PACHERE Ariane.

Monsieur MUGICA Jean est nommé secrétaire de séance.

M. Le Maire constate que le quorum est atteint, il ouvre la séance.

M. Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération.

Approuvée

1. Présentation du choix des travaux du Pool-Routier 2023 et des travaux d'urbanisation

M. Le Maire présente le devis des travaux du Pool Routier et détaille l'ensemble des étapes pour réaliser l'aménagement et la mise en sécurité du centre du village, le montant du devis présenté s'élève à 34 030,00€ HT soit 40 836,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de ces travaux inscrits et pris en charge dans le cadre du Pool Routier 2023.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Haute-Garonne invite les communes à présenter avant la fin de l'année 2022, les travaux d'urbanisation qu'elles souhaitent inscrire à la programmation 2023. L'étude détaillée de la société Nouvelle ROUGE SEQUELA pour les travaux d'urbanisation s'élève à 12 416,00€ HT soit 14 899,20€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'inscription au programme 2023 des travaux d'urbanisation pour l'aménagement et la mise en sécurité du centre village et approuve le projet présenté pour un montant de 12 416,00€ HT soit 14 899,20€ TTC.

2. Délibération pour demande de subvention des amendes de police

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Haute-Garonne invite la commune à présenter les opérations à réaliser au titre des amendes de police, programme 2023. La signalétique de la commune est ancien et détérioré par les aléas climatiques, le Maire présente un devis de 29 110,30€ HT soit 34 932,36€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'opération d'amendes de police pour un montant de 29 110,30€ soit 34 932,36€ TTC, donne tout pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires type convention avec le Département, pour ce programme d'amendes de police.

3. Délibération pour modification de l'éclairage public

Mise en suspens dans l'attente des travaux programmés début 2023 qui entrent dans le cadre des économies d'énergie.

4. Délibération pour emplacement de l'aire de jeux et demande de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Choix de l'emplacement approuvé – Demandes de subventions reportées au prochain conseil.

5. Délibération pour le choix d'un géomètre et d'un notaire pour délimiter le domaine public du Chemin des Vignets, projet 2023.

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de délimiter le domaine public du Chemin des Vignets et demande l'accord du conseil municipal pour choisir un géomètre et un notaire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord

6. Délibération pour étude du Pluvial et Assainissement au village vacances.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de démarrer une étude pour le pluvial et l'assainissement au village vacances. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour démarrer une étude

7 Délibération pour lot du loto des écoles.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'école de Saint Pé d'Ardet organise un loto le 4 décembre 2022 et que les parents d'élèves ont sollicité un lot auprès de la Mairie. Monsieur Le Maire informe qu'il a contacté toutes les entreprises qui ont travaillé pour la commune, pour obtenir des lots. Il propose au conseil Municipal de participer et de définir un lot. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'offrir un lot au loto de l'école, choisit d'acheter un vélo VTT pour un montant de 344,98€,

8. Délibération pour le tarif de la cantine

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la facturation du CHAL de Gourdan-Polignan à la rentrée scolaire 2022/2023, le prix du repas est facturé à 4,12€. Le Maire précise qu'il n'a pas eu d'information auparavant et qu'il est souhaitable de mettre en application ce nouveau tarif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que le ticket cantine soit actualisé au 01/01/2023, au tarif de 4,12€.

Point ajouté à l'ordre du Jour :

- Délibération pour signer un avenant à la convention avec le service ADS du PETR.

Monsieur Le Maire rappelle que le service ADS du PETR Pays Comminges Pyrénées a été mis en place le 1^{er} janvier 2018 et qu'il instruit, à date, les autorisations d'urbanisme pour le compte de 145 communes. Il précise que l'expertise et l'accompagnement (conseil, formations...) du service sont reconnus par les communes adhérentes. Au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi, un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) a été mis en place pour permettre aux pétitionnaires de déposer leurs demandes en ligne.

Monsieur Le Maire mentionne que la tarification du service ADS est restée inchangée depuis la création du service, et ce en dépit de la forte augmentation des demandes et le recrutement d'une instructrice supplémentaire pour y faire face. Monsieur Le Maire rappelle que l'augmentation de la tarification des actes avait obtenu un accord de principe lors des Bureaux et des Comités Syndicaux dédiés au DOB 2022 puis au vote du BP 2022 et que les membres de la Commission ADS ont également formulé un avis favorable. Monsieur Le Maire propose que la nouvelle grille tarifaire suivante entre en vigueur le 1^{er} octobre 2022 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle grille tarifaire et donne tout pouvoir au Maire pour signer l'avenant N°1.

9. Questions diverses

-Débat sur la vie communale et de politique générale :

-Explications de M MUGICA sur les réparations du tracteur de la commune avec le devis de RURAL 31.

-Faire un devis à une entreprise pour reprendre l'escalier et le mur de l'église.

-Faire revenir l'entreprise Sodéciba pour reprendre le plier du cimetière.

-Voir les démarches projet actes concernant la signature électronique.

-Questions sur les gabions du carrefour de la montjoie et la route de Lourde.

-Fin de séance.

Séance levée à 19h45.